



« L'économie sociale et solidaire (ESS) au cœur de la relance des territoires fragiles »

31 mars 2021 – Compte-rendu

Par sa nature même et l'impact social et environnemental positif que ses activités génèrent, l'économie sociale et solidaire (ESS) apporte une contribution essentielle au développement durable des territoires, et en particulier des plus fragiles d'entre eux : zones de revitalisation rurale (ZRR) ou de montagne, quartiers politique de la ville (QPV), territoires impactés par des restructurations économiques, etc.. En faisant de leur ancrage local leur ADN (réponse à des besoins non satisfaits, emplois non délocalisables), les entreprises de l'ESS, qu'il s'agisse d'associations, de coopératives et de TPE/PME d'utilité sociale, sont un vecteur de dynamisation et de résilience des territoires, et plus encore dans le contexte de la crise sanitaire.

L'ESS représente un outil d'accélération de la production et de la consommation responsables, du lien social, de l'inclusion et de l'attractivité locale pour les territoires fragiles. Il s'agit d'un ensemble de solutions concrètes pour mettre en œuvre une relance sociale, environnementale et solidaire. Au-delà du soutien technique et financier qu'ils peuvent leur apporter, les décideurs publics locaux doivent être en capacité de s'appuyer sur l'expertise sociale et environnementale des entreprises de l'ESS et sur leur ingénierie en matière de mobilisation des habitants des territoires fragiles, afin de co-construire les politiques publiques de demain.

Comment les décideurs publics locaux peuvent-ils, dans les territoires fragiles, s'impliquer aux côtés des entreprises de l'ESS pour répondre aux défis de la relance ?

Le webinaire du 31 mars 2021 a cherché à répondre à cette problématique, en s'appuyant sur les initiatives à fort impact social, économique et environnemental portées par les associations et coopératives ayant fait l'objet de [monographies](#) dans le cadre de l'étude pilotée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cette dernière, réalisée par le groupement [Les Petites Rivières](#) / [Les Beaux Jours](#) / [InterstiCiel](#), s'intitule « l'économie sociale et solidaire (ESS), une chance pour les territoires fragiles : quels leviers de pérennisation des entreprises de l'ESS pour les décideurs publics locaux ? » et sera prochainement publiée dans la collection « Agir » de l'ANCT.



[ACCÉDER AU REPLAY DU WEBINAIRE](#)

Ouverture

Yves Le Breton, directeur général de l'ANCT, a introduit le webinaire en remerciant tout d'abord les représentants des associations d'élus, les partenaires de l'Agence (Banque des Territoires mais également acteurs de l'ESS comme ESS France, Avise, RTES, France Active, etc.), et l'ensemble des participants.

Il a rappelé le rôle qu'a joué l'ESS dans la crise, depuis plus d'un an, en soulignant « **la pertinence des acteurs locaux sur le terrain de la solidarité, de la créativité et de l'agilité** ». La **capacité des acteurs locaux à concevoir, sous contrainte, des actions innovantes au profit de la société, pour des objectifs sanitaires (fabrication de masques), mais également pour amortir les effets de la crise**, particulièrement pour les personnes les plus précaires, a ainsi été mentionnée.

Yves Le Breton a également tenu à exprimer le positionnement de l'ANCT vis-à-vis des entreprises de l'ESS, en tant que porteuses de « projets de proximité » qui ont fait « la démonstration de leur utilité sociale ». Il a ainsi mentionné trois pistes de réflexion dans l'appui que l'ANCT pouvait assurer aux collectivités locales des territoires fragiles souhaitant soutenir le développement de l'ESS :

- la **mobilisation des outils de contractualisations entre l'État et les collectivités, et notamment les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) dans lesquelles l'ESS doit être partie prenante des discussions** à l'échelle des EPCI ou des groupements d'EPCI pour pérenniser les activités d'utilité sociale dans les territoires concernés par les 830 périmètres d'action définis ;
- la **mobilisation des programmes de l'ANCT, où l'ESS a toute sa place pour participer à la structuration de nouveaux secteurs d'activité**. Ont notamment été cités Territoires d'industrie, Action Cœur de ville et Petites villes de demain, mais également ruralités et Plan France très haut débit ;
- la **mobilisation de l'ingénierie sur mesure proposée par l'Agence aux collectivités**, ingénierie qui permet de catalyser l'offre de service interne, externe lorsque c'est nécessaire, et celle des opérateurs publics d'Etat, comme les Agences locales d'énergie et du climat (ALEC) ou les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

François-Antoine Mariani, directeur général délégué Politique de la ville, a ensuite pris la parole pour rappeler que l'ESS est un champ historique et ancien, « que l'on peut peut-être qualifier de consubstantiel à la politique de la ville ». Il a mis en valeur le fait que **l'ESS est « au croisement du développement social, local et économique »** et que « politique de la ville et ESS ont une philosophie et des principes d'action communs : d'un côté, l'utilité sociale et la prise en compte des besoins locaux ; de l'autre, le développement d'activités de proximité qui intègrent les habitants, les usagers et bénéficiaires des actions ». Quelques chiffres clés ont été rappelés : les associations, très majoritaires dans l'ESS, représentent nationalement près de 90% des établissements employeurs de l'ESS situés dans les quartiers prioritaires, soit 6 points de plus que la moyenne nationale, d'après ESS France. Sur près de 10 500 établissements de l'ESS en 2018, on compte 100 000 salariés dont une majorité de femmes et de jeunes, qui sont des cibles prioritaires de la politique de la ville. Ces établissements agissent en priorité dans l'action sociale, les sports et loisirs, en mettant au cœur de leurs activités l'accompagnement des publics en situation de précarité.

Il a également indiqué qu'au niveau national, des actions sont financées dans le cadre de l'ESS. En 2020, 8 millions d'euros ont ainsi été consacrés localement, pour du soutien à l'IAE, à des actions de solidarité et à des activités économiques couplées au renforcement du lien social, dans de nombreux secteurs d'activité (alimentation, agriculture urbaine, jardinage, etc.). Les mesures annoncées dans le cadre du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021 et du Plan de relance auront forcément un impact sur l'ESS dans les territoires.

Pour François-Antoine Mariani, **l'ESS doit encore être renforcée dans les QPV grâce à « sa capacité à agir localement, s'inscrire dans des dynamiques collectives en adoptant des logiques de synergies entre acteurs »**. Il convient de « distiller au sein des services de l'État territorial que l'ESS est un outil de relance sociale et économique », et de montrer qu'elle n'a pas qu'un rôle social, mais bien également celui d'attractivité économique des quartiers. De nouveaux plans d'actions comme le programme « [Quartiers productifs](#) », qui vise à favoriser le développement économique dans les quartiers, pourront permettre de mobiliser l'ESS. La nouvelle stratégie en matière de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) devra également jouer un rôle de passerelle plus fort entre économie classique et de l'ESS.

Le directeur général délégué a conclu en indiquant que toutes les initiatives de l'ESS, avec leurs externalités positives, devaient être pris en compte dans les outils lancés en matière de relance, comme les [CRTE](#), mais également dans les outils de la politique de la ville, comme les [contrats de ville](#).

Jamila Jaaïdane, qui a coordonné l'étude sur les leviers des décideurs publics locaux pour soutenir la pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles (à paraître), a ensuite présenté le programme de l'après-midi, en remerciant notamment l'ensemble des participants au comité de pilotage pour leur mobilisation et leur participation à ce temps d'échange.

Table ronde n°1 – l'ESS dans les territoires fragiles : quelle contribution à la territorialisation du plan de relance ?



[ACCÉDER AU SUPPORT DE LA TABLE-RONDE](#)

Animée par Céline Coubard, InterstiCiel

L'objet de cette table-ronde était de poser le contexte de la relance et d'identifier les outils de soutien à l'ESS pour que ses entreprises contribuent à la relance au sein des territoires fragiles.

Les intervenants étaient :

- Maxime Baduel, conseiller ESS et investissement à impact au Secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance ;
- Marianne Fauchaux, directrice adjointe du département cohésion sociale et territoriale, Groupe Caisse des Dépôts ;
- Floriane Boulay, déléguée générale adjointe, Assemblée des communautés de France (AdCF) ;
- Jérémy Pierre-Nadal, directeur de l'observatoire des politiques régionales, conseiller ESS, Régions de France ;
- Le pôle politique de cohésion européenne, ANCT.

Les échanges se sont structurés autour des 4 séquences suivantes :

1. La politique déployée par le Secrétariat d'État à l'Économie, sociale, solidaire et responsable ;
2. L'intervention du Groupe Caisse des Dépôts en direction de l'ESS sur les territoires ;
3. Les accords entre les collectivités territoriales et l'État sur la relance et les actions des collectivités : les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), les accords de relance, les Contrats de Plan État-Région (CPER) ;
4. Les leviers européens mobilisables par l'ESS.

Séquence #1 – la politique déployée par le gouvernement en faveur de l'ESS

Lors de cette séquence, Maxime Baduel a apporté des éléments sur les mesures mises en place en réaction à la crise sanitaire et économique. Ces mesures répondent à deux objectifs à court et moyen termes : **soutenir les entreprises de l'ESS pour limiter les risques de fermeture et les accompagner pour qu'elles participent pleinement à la relance.**

Les mesures d'urgences sont synthétisées sur le lien <https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess> et sur <https://www.economie.gouv.fr/files/20210318-Mesures-soutien-ESS.pdf>. Parmi ces mesures d'urgence, sont recensées les mesures déployées pour l'ensemble des TPE-PME (Fonds de solidarité, activité partielle, prêts de l'État, etc.) et les outils propres à l'ESS tels que la plateforme des aides mise en place par la Banque des Territoires : <https://www.banquedesterritoires.fr/plan-ess> ou encore le Fonds d'urgence : www.urgence-ess.fr. Le fonds d'urgence est destiné aux entreprises de l'ESS de 1 à 10 salariés qui rencontrent des difficultés liées à la crise. Il a pour but de préserver les emplois de la structure grâce à d'une aide ponctuelle de l'État de 5000 (1 à 3 salariés) à 8000 € (de 4 à 10 salariés). S'ajoutent à ces mesures d'urgence, des mesures de relance regroupées au sein d'un synthèse d'appels à projets France Relance en faveur des l'ESS : <https://www.economie.gouv.fr/france-relance-appels-projets-economie-sociale-solidaire-ess#>

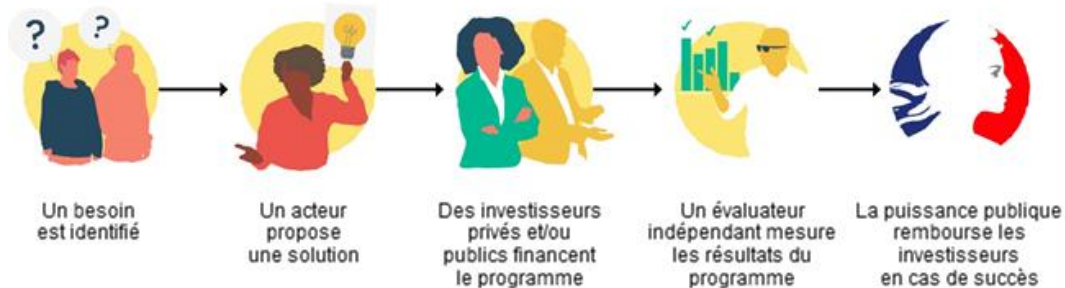
Les appels à projets sont regroupés selon les thématiques : solidarité, agriculture et alimentation, culture et tourisme, sport, numérique, réemploi et industrie.

Enfin, le Secrétariat d'État s'attache à formaliser des soutiens structurels en faveur de l'ESS. Maxime Baduel en a cité deux :

- **Les contrats à impact :** <https://www.economie.gouv.fr/contrat-impact>
- **Relance des PTCE**

Le contrat à impact est un partenariat entre le public et le privé destiné à favoriser l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants. Ces contrats permettent le changement d'échelle de solutions identifiées sur le terrain. L'investisseur privé et/ou public préfinance le projet et prend le risque de l'échec en échange d'une rémunération prévue d'avance en cas de succès. L'État ne rembourse qu'en fonction des résultats effectivement obtenus et constatés objectivement par un évaluateur indépendant.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Des appels à projets sont lancés régulièrement. Un premier a été lancé en partenariat avec l'ADEME sur [l'économie circulaire](#), un second sur [l'égalité des chances](#) et un troisième est en cours sur [« innover pour accéder à l'emploi »](#).

Enfin, le Secrétariat d'État souhaite appuyer la dynamique des PTCE. Leur définition a été inscrite dans la Loi dite Hamon de 2014. Une politique renouvelée en faveur des PTCE devrait être annoncée prochainement à la suite de la remise du rapport du Labo de l'ESS [« Relancer les PTCE »](#) de Décembre 2020.

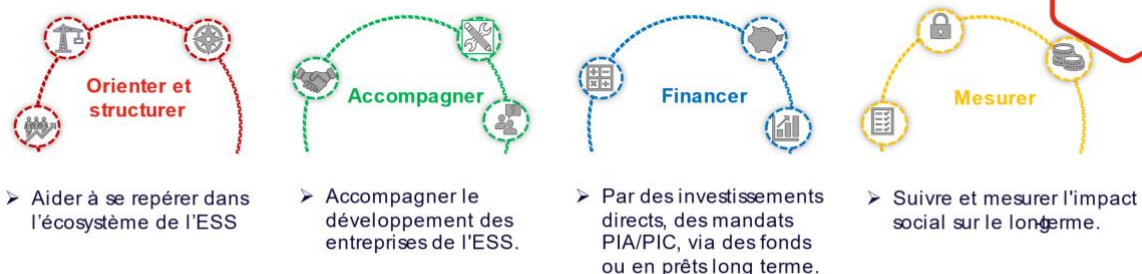
Séquence #2 – l'intervention du Groupe Caisse des Dépôts en direction de l'ESS sur les territoires

Cette séquence a permis à Marianne Fauchoux, directrice adjointe du département cohésion sociale et territoriale du [Groupe Caisse des Dépôts](#), de présenter la palette d'appuis disponibles :

Accompagner le développement de l'ESS

Parce que l'Economie Sociale et Solidaire représente 10% de l'emploi, répond aux grands enjeux sociaux au service des plus fragiles, associe les vertus des modèles d'entreprises équilibrant création de valeur financière et extra-financière la Banque des Territoires intervient en contribuant à la structuration et au changement d'échelle de ces entreprises

L'offre de la BDT se structure autour de 4 types d'actions



La Banque des Territoires concentre son intervention en investissement direct sur les secteurs prioritaires suivants :

Solidarité & médico-social	Transition alimentaire	Inclusion Numérique
	Développement économique territorial	Education, Formation professionnelle

Son rôle d'investisseur doit lui permettre de **renforcer son impact extra-financier sur les territoires grâce aux financements de l'innovation sociale** à travers les [Programmes d'Investissement d'Avenir \(PIA\)](#) ou le [Plan d'investissement dans les Compétences \(PIC\)](#).

Enfin, Marianne Faucheu a insisté sur la **volonté de la Banque des Territoires d'améliorer l'accès de l'ESS aux outils d'intervention généraliste (ingénierie, investissement, prêts)** en renforçant différents principes d'intervention :

- Investisseur d'intérêt général (maximiser les impacts extra-financiers, mesurer les externalités positives),
- Investisseur avisé : rentabilité, liquidité
- Investisseur minoritaire : effet levier sur d'autres investisseurs privés
- Droits de gouvernance protégeant l'intérêt général, patrimonial et social.

Séquence #3 - les accords entre les collectivités territoriales et l'État sur la relance et les actions des collectivités : les CRTE, les accords de relance, les Contrats de Plan État-Région (CPER).

Floriane Boulay, déléguée générale adjointe de l'Association des communautés de France ([AdCF](#)) a présenté cet organisme qui fédère les élus d'environ 1 000 intercommunalités. Elle a ensuite présenté l'accord entre l'AdCF et l'État posant les priorités territoriales de la Relance avec un objectif partagé de « réussir la territorialisation de France Relance » grâce à une nouvelle méthode de contractualisation.

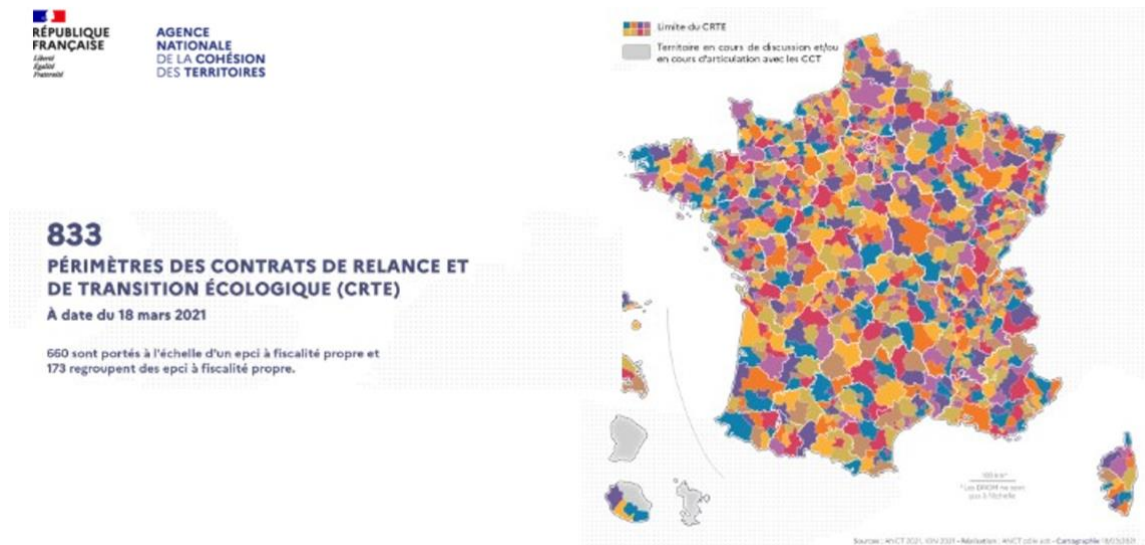
Cet accord s'organise autour de 3 axes :

- redynamiser les économies locales en portant une nouvelle ambition industrielle et en confortant le maillage de proximité de l'économie résidentielle. Cette redynamisation fait écho à plus d'un titre aux capacités de développement local des acteurs de l'ESS ;
- accélérer la transition écologique et énergétique,
- renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Ces axes de travail doivent permettre de répondre aux défis territoriaux tels la revitalisation des centralités, l'accessibilité des services publics, la cohésion urbaine, la préservation de la qualité de vie, etc. Cet accord prend corps dans les Contrats de Relance et de Transition écologique (CRTE).

Les CRTE ont été conçus pour contribuer à la mise en œuvre de plusieurs mesures du plan France relance au niveau local et pour accompagner les grandes transitions économiques, écologiques et de cohésion à l'œuvre dans tous les territoires. Ils ont vocation à demeurer évolutifs et à s'inscrire dans la durée du mandat municipal 2020/2026. Ces nouveaux contrats serviront de cadre de cohérence global aux différents dispositifs contractuels préexistants et aux programmes développés par l'État dans les territoires. Ils visent ainsi à simplifier l'action publique et les coopérations entre l'État avec l'appui expert de l'ANCT et les collectivités. **Les CRTE seront basés sur les projets de territoires portés par les intercommunalités ou**

des regroupements d'intercommunalités (syndicats mixtes de Pôle d'équilibre territorial et rural, pôles métropolitains, etc.). Les concertations engagées depuis fin 2020 ont conduit à la définition de **833 périmètres géographiques retenus par les préfets et les élus pour l'élaboration et la signature des futurs contrats**. Les périmètres retenus sont dans 75% des cas celui d'une intercommunalité et dans 25% un périmètre regroupant plusieurs intercommunalités.



Les CRTE doivent permettre l'adaptation des politiques publiques à la diversité des territoires et aux stratégies portées par les collectivités, en partenariat avec les acteurs économiques, les habitants et les structures de l'ESS.

Jérémy Pierre-Nadal, directeur de l'observatoire des politiques régionales et conseiller ESS à [Régions de France](#) a ensuite développé la manière dont les Régions se sont investies dans les réponses d'urgence à la crise sanitaire et économique à travers :

- la participation à hauteur de 500 millions d'euros au Fonds national de solidarité lancé par l'État en faveur des petites entreprises (TPE et économie de proximité) les plus touchées par les conséquences économiques de la crise,
- la mise en place de dispositifs visant à répondre aux problèmes de trésorerie immédiate (garantie, prêt rebond, différé de remboursement, etc.),
- le montage de fonds territoriaux (dont des fonds pour l'ESS) visant à aider les entreprises à rebondir,
- le maintien du soutien au monde associatif malgré l'arrêt de leurs activités.

Jérémy Pierre-Nadal a souligné la **capacité à agir rapidement de l'ESS pour répondre aux besoins** (confection de masques, aide alimentaire, etc.), **sa capacité à innover d'un point de vue social et environnemental** et sa **contribution à la transformation de la société et des modèles de production**.

Tout comme l'AdCF, Régions de France a signé un accord de partenariat sur la Relance. Cet accord pose le diagnostic d'une crise d'une grande gravité qui aura des conséquences économiques et sociales fortes et durables. Dès lors, **cette crise réinterroge en profondeur le modèle de développement territorial, économique et social.**

A partir de ce constat, plusieurs objectifs ont été posés :

- relancer les entreprises les plus éprouvées par la crise ;
- œuvrer à une plus grande résilience des territoires (en matière de souveraineté industrielle, alimentaire, etc.) ;
- engager une véritable transition écologique et énergétique, pour une économie bas carbone.

Les Contrats de plan État-Région (CPER) et les fonds structurels européens seront parmi les outils de mise en œuvre. Ainsi, les Régions ont pris l'engagement de passer d'un budget de 14 à 20 Mds€ d'investissements dans la prochaine programmation des CPER. Aujourd'hui, les Régions, avec Régions de France et l'État, travaillent à rendre les actions de terrain et le pilotage territorial les plus efficaces possibles.

Enfin, les Régions organisent leurs actions à plus long terme en mettant l'ESS au cœur de leurs politiques économiques, à travers l'appui à l'innovation sociale et à la structuration territoriale de l'ESS (sensibilisation, appui aux PTCE, etc.), l'accompagnement spécifique des entreprises de l'ESS (création, développement, transmission, facilitation de l'accès aux financements de droit commun, adaptation des marchés publics pour y inscrire des clauses sociales et environnementales). Les Régions s'appuient également sur l'ESS pour initier les transformations sociales et environnementales de l'économie dite « classique ». Cette place de l'ESS dans les politiques économiques est marquée par l'intégration d'une politique ESS ambitieuse au sein des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Enfin, l'ESS est un partenaire reconnu des Régions dans leur politique en faveur des territoires fragiles. Les structures de l'ESS y sont très présentes et elles ont pleinement joué et jouent encore leur rôle d'amortisseurs. **Pour les Régions, il est donc évident qu'une attention toute particulière doit être apportée d'une part, à la pérennité des entreprises de l'ESS dans ces territoires et d'autre part, au développement et à l'accompagnement de nouvelles activités à impact (en termes de mobilité, de lien social, de services de proximité, etc.).** Pour illustrer son propos, Jérémie Pierre-Nadal a pris pour exemple l'agriculture et les questions alimentaires.

Séquence #4 – Les leviers européens mobilisables par l'ESS

Pour introduire cette nouvelle séquence, Jérémie Pierre-Nadal a rappelé le rôle d'autorité de gestion des Régions sur les fonds structurels européens : Fonds européen de développement régional (FEDER), FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et une partie du Fonds social européen (FSE).

La programmation (2014-2020) se termine. Des crédits sont encore disponibles jusqu'à la fin 2021. L'intégration de l'ESS a été très diverse en fonction des Régions :

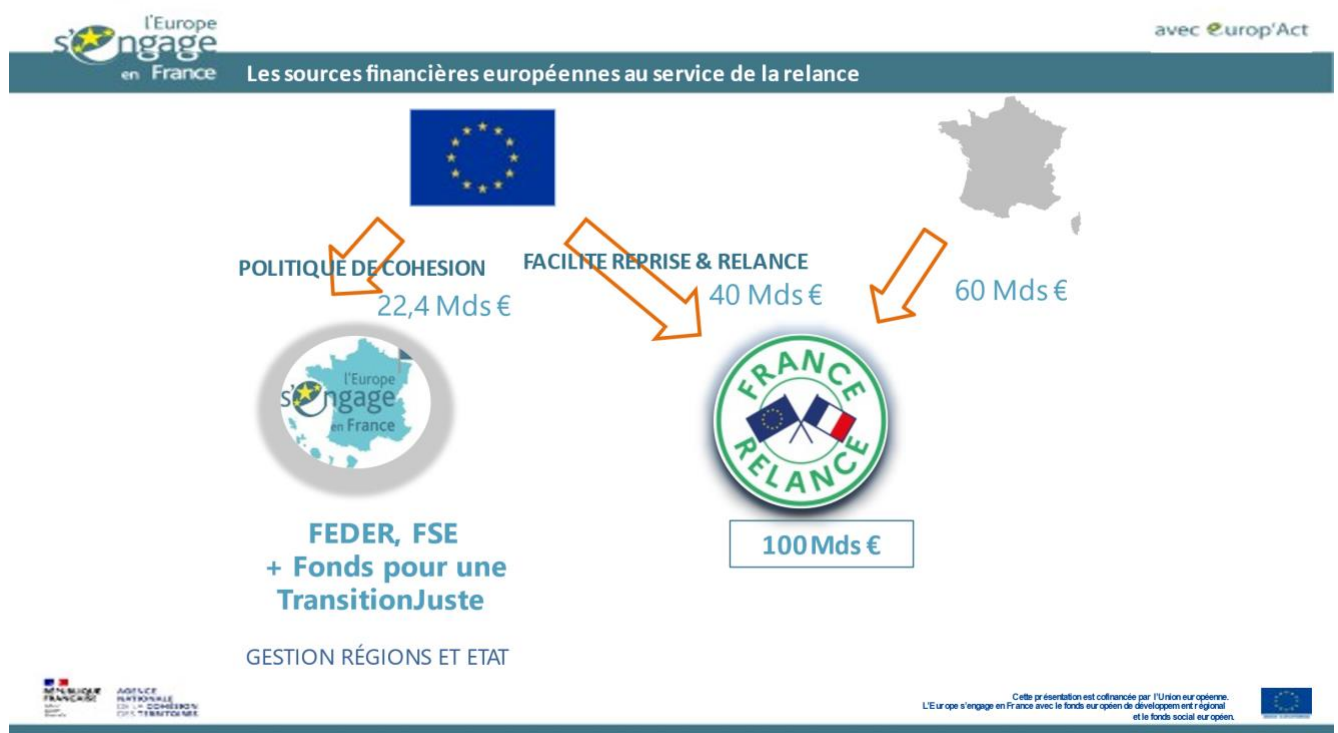
- Certaines Régions ont eu une approche globale, non spécifique, considérant que l'ensemble des structures de l'ESS (notamment les structures associatives) pouvaient élargir à ces financements ;
- 6 Régions ont mis en place des démarches spécifiques tels que l'accompagnement aux structures ou dans une moindre mesure des dispositifs d'aide directe à des projets.

Les montants dédiés à ces dispositifs sont restés relativement modestes (au maximum 30M€ sur 7 ans).

Il ressort de cette programmation un fort besoin d'accompagnement spécifique des acteurs de l'ESS du fait de leurs objectifs, de leurs structures juridiques et de leurs organisations, ainsi qu'une valeur ajoutée des financements européens pour cofinancer des outils et dispositifs innovants.

La prochaine programmation se construit actuellement. Une dizaine de Régions ont l'intention de mobiliser du Fonds Social Européen (FSE+) spécifiquement sur des dispositifs ESS sur la période 2021-2027, tandis que d'autres, de manière connexe, entendent financer avec ce même fonds des dispositifs d'aide à la création-reprise d'entreprise pour des publics s'inscrivant dans des parcours de retour vers l'emploi. Le FSE sera toujours cogéré par l'État et la Région, mais la ligne de partage a été clarifiée : les Régions gèreront les projets ESS et l'État ne conservera que le financement des activités de réseaux nationaux visant l'amélioration des pratiques.

Le pôle politique de cohésion européenne de l'ANCT a précisé les sources financières qui seront mises à disposition par l'Union européenne dans le cadre de la relance.



L'ANCT a précisé qu'un nouveau Fonds pour un Transition Juste permettra à une dizaine de Départements français de mobiliser des financements pour appuyer leur transformation économique vers des activités bas carbone.

Enfin, l'ANCT a fait un focus sur les actions en faveur de l'ESS qui ont pu être appuyées sur la programmation 2014-2020 (financement de projets par les réseaux de type Aise, acteurs ESS types Tiers-lieux, formation des dirigeants, etc.).

Maxime Baduel a conclu en rappelant que la présidence française du Conseil de l'UE se déroulerait au 1^{er} semestre 2022. L'ambition de cette présidence est de faire une « Europe plus solidaire et plus souveraine » avec au centre des préoccupations les enjeux climatiques, les droits sociaux et la transition numérique. La place de l'ESS française est donc centrale dans cette perspective.

Conférence – Les leviers des décideurs publics locaux pour soutenir la pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles

Animée par Sébastien Lévrier et Mathilde Thonon, Les Petites Rivières



[ACCÉDER AU SUPPORT INTERACTIF DE LA CONFÉRENCE](#)

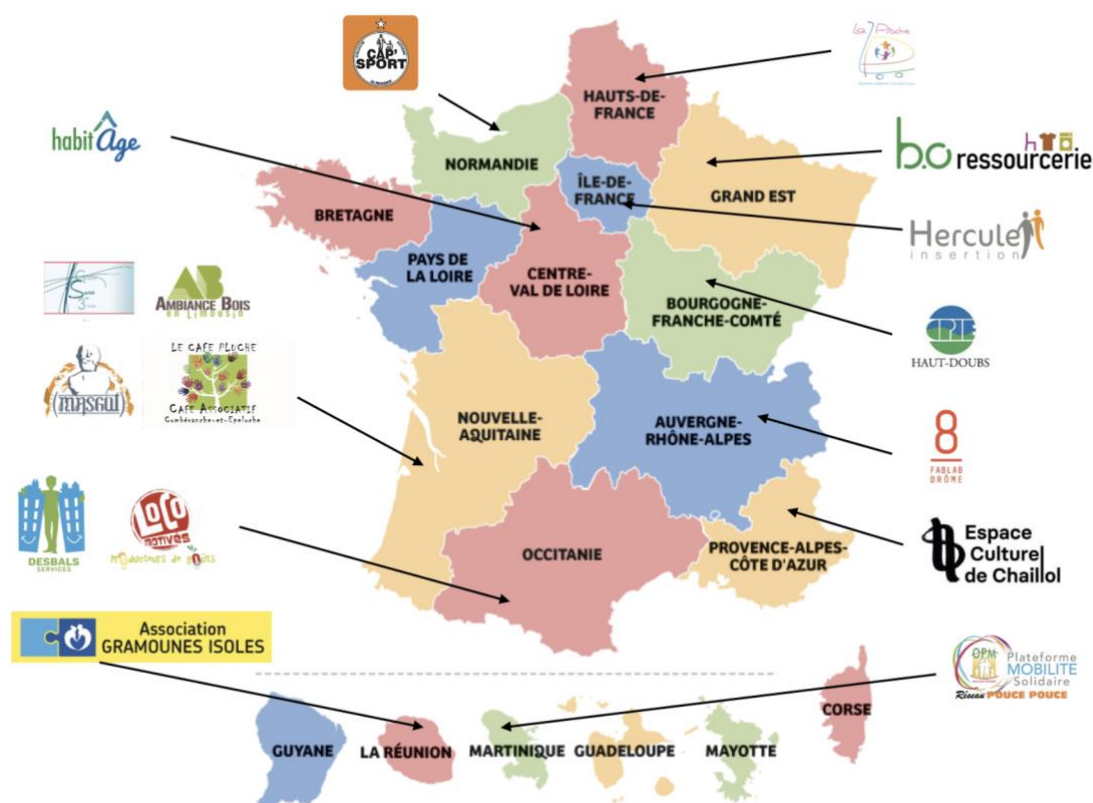
Dans le cadre de l'étude pilotée par l'ANCT, comportant notamment 16 [monographies](#) d'entreprises de l'ESS et dont le rapport final paraîtra dans quelques semaines dans la collection « Agir » de l'ANCT, des leviers spécifiques ont été identifiés pour orienter les décideurs publics locaux et encourager le passage à l'action en faveur de l'ESS dans les territoires fragiles.

Séquence #1 – Contexte et méthodologie de l'étude

L'étude a débuté au même moment que la crise sanitaire en 2020. Malgré les difficultés rencontrées par certains porteurs de projets au quotidien, Sébastien Lévrier souligne que ces derniers se sont véritablement impliqués dans les entretiens menés. Une partie de l'étude a pu se dérouler en présentiel dans la Creuse, avec une visite à Faux-la-Montagne et à Fransèches (village de Masgot), lieux emblématiques de l'ESS situés en ZRR.

Sébastien Lévrier explique que l'équipe mandataire a passé en revue la littérature existante mentionnant le rôle de l'ESS dans différents territoires d'intérêt de l'étude et croisant les programmes de l'ANCT (zones rurales, zones de montagne, quartiers prioritaires de la ville, territoires d'industrie, et départements et régions d'outre mer (DROM)), ainsi que les travaux académiques et pratiques portant sur les conditions de pérennisation de l'ESS. Une grille d'analyse a été établie pour interroger les porteurs de projets et détecter les potentiels facteurs clés de leur robustesse. 15 critères de pérennisation ont été retenus et parmi eux, de nombreux critères sur lesquels les décideurs publics locaux peuvent agir : l'articulation entre les solutions apportées et les besoins du territoire, l'hybridation des ressources, la capacité d'investissement, etc.

Parmi une liste de 150 structures éligibles, situées en QPV ou en ZRR et ayant fait l'objet d'une co-construction avec les membres du comité de pilotage de l'étude, 16 ont été retenues à travers toute la France, dont 2 situées dans les DROM. Les monographies de ces 16 entreprises de l'ESS ont été regroupées en 4 catégories : **production et consommation responsables, attractivité, lien social et inclusion**. Les 4 volumes les regroupant sont consultables [en ligne sur le site de l'ANCT](#). Ces travaux ont permis de caractériser certains leviers d'action pour la pérennité de l'ESS dans les territoires fragiles, sans vision exhaustive.



Séquence #2 – Les 6 leviers d’action des décideurs publics pour soutenir la pérennisation des entreprises de l’ESS dans les territoires fragiles

Après une étude à l’échelle « micro » ayant donné lieu aux monographies, Mathilde Thonon indique que les agences mandataires ont analysé les récits des porteurs de projet pour en extraire les éléments relatifs à la contribution des décideurs publics locaux dans la pérennisation des entreprises de l’ESS. 6 leviers d’action se déclinant en plusieurs outils ont ainsi été identifiés. Pour être véritablement efficaces, ces leviers présupposent la volonté de co-construire une relation partenariale de long terme entre acteurs publics et entreprises de l’ESS. Sans ce prérequis, ils perdent en pertinence.

Mathilde Thonon a ensuite présenté les 6 leviers des décideurs publics locaux pour soutenir la pérennisation des entreprises de l’ESS, en citant de nombreux exemples issus des monographies :

- **activer des partenariats financiers directs dans le cadre de ses compétences** (accorder des subventions globales de fonctionnement ; investir financièrement ; apporter du financement sur un projet particulier ; mobiliser les politiques de développement économique ou sectorielles ; abonder les fonds octroyés aux entreprises de l’ESS disposant d’agréments spécifiques ; avancer les fonds octroyés par d’autres financeurs) ;
- **activer des contributions en nature dans le cadre de ses compétences** (prêter du matériel, faciliter l’accès au foncier, mettre à disposition du personnel) ;

- **développer une commande publique responsable** (assurer des échanges préalables en amont de l'acte d'achat avec les entreprises de l'ESS ; acheter directement des prestations de biens/ et ou de services ; faciliter l'accès à la commande publique) ;
- **accompagner les entreprises de l'ESS** (apporter une ingénierie technique, apporter une ingénierie financière)
- **promouvoir les activités et l'offre des entreprises de l'ESS auprès du grand public** (intégrer l'ESS dans sa communication institutionnelle ; appuyer les initiatives financement participatif ; faire de l'ESS un marqueur de la politique de marketing territorial)
- **co-animer des dynamiques collectives** (soutenir les groupements d'acteurs, appuyer la structuration de filières).

Séquence #3 : carte blanche de l'Avisé

Animée par Kanitha Kernem, responsable du pôle territoires, Avisé



[ACCÉDER AU SUPPORT DE LA CARTE BLANCHE](#)

Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement, l'[Avisé](#) structure un écosystème favorable aux porteurs de projets engagés, anime des communautés d'acteurs et favorise les échanges inter-territoriaux. Elle est aussi organisme intermédiaire du FSE. Dans ce cadre, elle lance des appels à projets pour créer et consolider des emplois dans les territoires.

En lien avec le levier « accompagner les entreprises de l'ESS » identifié dans l'étude, Kanitha Kernem rappelle l'importance de cet accompagnement des projets de l'ESS dans les territoires fragiles. C'est à ce titre que l'Avisé mène des projets d'étude et de valorisation des initiatives dans les territoires fragiles, comme en zones rurales avec le projet « [Territoires ruraux et ESS : outils et nouvelles synergies](#) » ([TRESSONS](#)), piloté en partenariat avec le RTES. TRESSONS propose des analyses, de la valorisation de projets et de l'outillage d'acteurs pour renforcer la place de l'ESS dans les territoires ruraux.

Kanitha Kernem insiste sur le fait que si certains décideurs publics locaux peuvent proposer directement une ingénierie technique et financière, toutes les collectivités locales n'ont pas cette capacité. D'où la nécessité pour elle de bien connaître les acteurs et les dispositifs de l'accompagnement à l'ESS présents sur son territoire. C'est pourquoi l'Avisé anime la [communauté « Émergence et Accélération »](#) qui regroupe 110 acteurs de l'accompagnement partout en France. En outre, le [dispositif local d'accompagnement](#) (DLA), présent sur l'ensemble des territoires, propose un accompagnement sur mesure et gratuit pour les bénéficiaires. Sur les 6 000 structures accompagnées par le DLA par an, 3 000 agissent en territoires fragiles en 2020. Enfin, l'Avisé anime le dispositif des [Fabriques à Initiatives](#), portées par 26 structures de l'accompagnement en région. Ces Fabriques accompagnent l'émergence d'activité d'utilité sociale. Un programme de déploiement de ces fabriques en territoires fragiles est en cours.

Les différents travaux menés par l'Avisé en territoires fragiles mettent en lumière différents constats :

- certains territoires ne sont couverts par aucun dispositif, hormis le DLA ;
- les programmes existants manquent de visibilité ;

- **L'interconnaissance est nécessaire pour assurer une meilleure lisibilité et complémentarité des appuis aux porteurs de projets.**

L'enjeu pour les collectivités réside donc dans l'apprentissage et le partage de compétences. C'est l'objectif du [collectif Créa'Rural](#), qui compte aujourd'hui 150 structures qui échangent sur les bonnes pratiques d'accompagnement. Les décideurs publics locaux peuvent se greffer à ces collectifs. Elles peuvent aussi participer à la gouvernance de SCIC ou s'investir dans les PTCE. Elles peuvent financer et valoriser les actions d'animation territoriale. Enfin, elles peuvent inciter les acteurs locaux à consolider l'ingénierie d'accompagnement dans les territoires fragiles.

Séquence #3 : carte blanche de France Active

Animée par Emmanuelle Maudet, directrice études et prospectives, France Active



[ACCÉDER AU SUPPORT DE LA CARTE BLANCHE](#)

[France Active](#) est un réseau associatif qui finance et conseille les entreprises engagées, dont celles relevant de l'ESS. En 2020, France Active comptabilise 30 000 entreprises accompagnées, 10 000 financées pour 410 millions d'euros mobilisés. Plus d'un tiers de cette activité s'inscrit dans les territoires fragiles. Le réseau fonctionne sur une logique de proximité forte, avec 40 associations territoriales et 135 points d'accueil en lien direct avec les collectivités locales.

Pour France Active, contribuer au financement de l'ESS (levier 1), mais aussi aux dynamiques collectives de coopération (levier 6) est gage de pérennisation de l'ESS dans les territoires fragiles. Le réseau inscrit par exemple certaines de ses garanties dans un programme « [Égalité Territoires](#) », pour les entrepreneurs en QPV et ZRR. Par ailleurs, des actions locales sont déployées dans les territoires fragiles avec le soutien du réseau. C'est le cas des [prêts « Oser entreprendre » en Pays de la Loire](#), qui aident des entrepreneurs en quartiers prioritaires de la ville à lancer leur activité. France Active soutient également l'émergence de projets en zone rurale en Lorraine, avec son dispositif « [Serre à projets](#) », co-animé avec la SCIC Képos.

La crise ayant éclaté en 2020 a démontré une fois encore la nécessité de coopérer, notamment à l'échelle des territoires. En complément des mesures d'aides déjà en place, **France Active s'est engagée dans une démarche de partenariat avec les collectivités locales pour lancer des actions à destination de l'ESS, comme par exemple [les prêts de relève solidaire](#).** En outre, Emmanuelle Maudet rappelle que des partenariats forts avec les Régions et les Départements sont garants de la pérennisation des projets : chacun vient apporter une compétence cruciale et favorise l'intelligence collective. Elle cite par exemple la dynamique lancée autour du développement d'un parcours d'accompagnement à la création et au développement de projets agri-ruraux engagés en partenariat avec la Région Occitanie et les autres collectivités et en coopération avec les acteurs de l'accompagnement spécialisés comme la MSA. Les acteurs locaux, les experts, les citoyens et les financeurs ont été mobilisés sur la question de la mise en commun des compétences, ce qui a permis de faire émerger des actions et de favoriser la création d'activités.

France Active est par ailleurs centre de ressources Financement pour les opérateurs du DLA : [ses publications](#) peuvent être trouvées à toutes fins utiles sur le site.

Séquence #3 : carte blanche du RTES

Animée par Anne-Laure Federici, déléguée générale



[ACCÉDER AU SUPPORT DE LA CARTE BLANCHE](#)

Réseau constitué de collectivités locales, le [RTES](#) compte 150 membres aujourd'hui. Il fédère des acteurs de tous les échelons décisionnels ayant la conviction que l'ESS est une réponse au développement des territoires. Le réseau propose plusieurs types d'actions, comme l'organisation d'échanges et de rencontres. C'est aussi un centre de ressources pour sensibiliser les élus et les techniciens à la place de l'ESS dans les politiques publiques.

Avec le soutien de l'ANCT, le RTES a travaillé sur la thématique des territoires fragiles et notamment de la place de l'ESS dans les quartiers prioritaires de la ville, via l'analyse de plusieurs initiatives dans une [publication dédiée](#).

En lien avec l'un des leviers identifiés dans l'étude, Anne-Laure Federici ré-affirme l'importance de la commande publique responsable comme outil de transformation économique et solidaire. **La commande publique représentant entre 8 et 10% du PIB aujourd'hui, elle recèle de vraies opportunités de changement de paradigme économique : via l'intégration de critères sociaux et environnementaux, la mise en place de marchés réservés ou la facilitation de l'accès des petites entreprises dans certains secteurs d'activité.** Pour développer des achats responsables, il est important pour les décideurs publics locaux d'identifier les acteurs de leur territoire, afin d'adapter les exigences de la commande publique à leurs capacités. La collectivité locale peut aussi se positionner en tant que facilitatrice de regroupements d'entreprises de l'ESS pour encourager les réponses collectives. La fiche du [Kit Municipal'ESS](#), réalisée par le RTES dans le cadre des élections municipales, permet d'aller plus loin sur le sujet.

Bien que la commande publique soit un levier important, il ne doit pas être le seul mécanisme pour soutenir le modèle économique des entreprises de l'ESS. Basée sur un modèle de mise en concurrence qui ne facilite pas toujours l'accès des acteurs aux financements, la commande publique doit être complémentaire d'autres formes de contractualisation, comme la subvention.

En lien avec le levier portant sur les contributions en nature, Anne-Laure Federici rappelle que ces apports sont souvent méconnus et peu valorisés par les collectivités alors qu'ils ont un réel impact. Ils peuvent se décliner de plusieurs manières : mise à disposition de personnel, aide à l'ingénierie ou encore appui en matière de communication, etc.. **La facilitation de l'accès au foncier est une pratique courante depuis de nombreuses années. C'est un outil important pour venir en aide des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles.** Dans ce cadre, la collectivité peut actionner différents leviers juridiques : mise à disposition de locaux, droit de préemption ou encore mise en valeur de terres non cultivables. Il est également envisageable d'inscrire les projets dans des schémas stratégiques structurants comme les plans locaux d'urbanisme. Pour accompagner la création de lieux mutualisés, les décideurs publics locaux peuvent mobiliser du patrimoine. Ils peuvent aussi s'appuyer sur l'ESS pour mettre en œuvre une politique d'urbanisme transitoire. Enfin, il existe des initiatives de financement participatifs à l'image de « Bouge ton Coq », permettant aux acteurs engagés de s'installer dans les territoires ruraux ou QPV : des projets de

mobilisation citoyenne que les collectivités peuvent relayer et soutenir. Le RTE a publié [une étude sur cette problématique de l'accès au foncier](#).

Table-ronde n°3 - Des solutions inspirantes pour co-construire les politiques publiques de demain



[ACCÉDER AU SUPPORT DE LA TABLE-RONDE](#)

Animée par Julien Bottriaux, Les Beaux Jours

L'objet de cette rencontre était de faire dialoguer acteurs de l'ESS, institutionnels et universitaires sur les modalités de co-construction des politiques publiques par les entreprises sociales, les réseaux de l'ESS et les collectivités locales à une échelle territoriale. Les exemples mis en avant durant cette table-ronde ont ainsi pu illustrer différents formats d'alliances entre les parties prenantes d'un territoire pour co-produire de l'intérêt général en réponses aux besoins des habitants des territoires fragiles, autour de sujets du quotidien comme la mobilité, la santé ou encore l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Les intervenants de ce webinaire étaient :

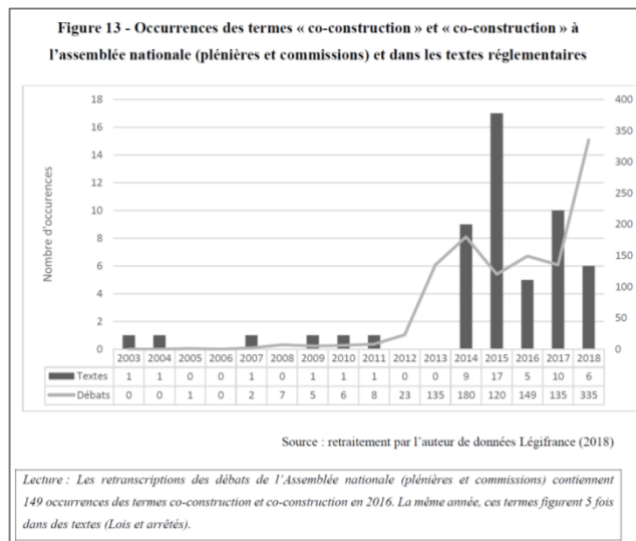
- Antoine Détourné, délégué général d'ESS France ;
- Timothée Duverger - maître de conférences associé à Sciences Po Bordeaux, directeur de la Chaire TerrESS et auteur d'*Utopies locales, les solutions écologiques et solidaires de demain* (Les Petits Matins, 2021) ;
- Caroline Perroud-Lacote, responsable de l'action sociale à la CAF de la Creuse ;
- Josepha Poret, responsable du développement territorial de Ronalpia.

Les échanges se sont structurés autour des 4 séquences suivantes :

1. les entreprises de l'ESS : des alliées des pouvoirs publics locaux pour co-construire et co-produire leurs politiques publiques ;
2. dynamiser le lien social en territoire rural : l'exemple de l'Espace de Vie Sociale
3. appuyer l'émergence de projets d'ESS en territoires ruraux pour répondre aux besoins locaux
4. deux exemples pour se projeter

Séquence #1 - Les entreprises de l'ESS, des alliées des pouvoirs publics locaux pour co-construire et co-produire leurs politiques publiques

Lors de cette séquence introductive, Timothée Duverger a apporté des éléments de cadrage et de définition sur la co-construction des politiques publiques. Il s'est ainsi appuyé sur différentes études et recherches pour démontrer comment la co-construction était devenue « à la mode » et citée de manière exponentielle par les décideurs politiques. Il a notamment cité la thèse de Jérémie Colomes ([De la concertation à la co-construction, analyse des dispositifs de conception des politiques régionales d'économie sociale et solidaire](#)) dont est tiré ce schéma :



Timothee Duverger a par ailleurs fait appel aux travaux de recherche de Laurent Fraisse (« [la co-construction de l'action publique : définition, enjeux, discours et pratiques](#) ») pour amener la distinction qui existe entre « co-construction » et « co-production » de l'action publique. Il a ensuite rappelé que deux textes législatifs encouragent explicitement la co-construction des politiques publiques et de l'intérêt général : la loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et celle de juillet 2014 sur l'ESS.

Ces échanges ont permis de poser des éléments de contexte sur la place des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de l'intérêt général. **Alors que les besoins sociaux et environnementaux des habitants et des territoires sont de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes, les finances publiques diminuent constamment depuis plus de 20 ans. Face à cet effet « ciseau », de nouvelles alliances sont nécessaires pour relever ces défis sociaux et environnementaux.** Dans ce contexte, **les acteurs de l'ESS, parce qu'ils sont en contact permanent avec les citoyens, que leur mode de gouvernance et d'action sont participatifs et qu'ils apportent des réponses innovantes aux besoins locaux, sont des alliés privilégiés des collectivités.**

Antoine Détourné a, quant à lui, cité deux études menées par l'[Observatoire de l'ESS](#) pour illustrer le rôle incontournable que tiennent les entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles :

- [les entreprises de l'ESS dans les quartiers "politiques de la ville"](#)
- [l'ESS : une réponse aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville ? Etudes de cas à Nantes, Lille et Mamoudzou](#)

Le délégué général d'[ESS France](#) a également rappelé que **les structures de l'ESS ont su faire évoluer les services proposés aux populations des territoires fragiles en adoptant une approche de plus en plus transversale. Ces évolutions ont par ailleurs accompagné l'hybridation des modèles économiques des entreprises de l'ESS** qui continuent à s'adresser aux publics les plus vulnérables mais peuvent aussi proposer des services à des habitants plus solvables, le tout pour assurer une pérennisation de leurs activités.

Antoine Détourné a, pour conclure cette première séquence, particulièrement insisté sur les réponses originales et globales proposées par l'ESS pour des territoires fragiles tels que les DROM, territoires aux besoins tant socio-économiques qu'environnementaux.

Séquence #2 - Dynamiser le lien social en territoire rural : l'exemple de l'Espace de Vie Sociale

Caroline Perroud-Lacote, responsable de l'action sociale à la [CAF de la Creuse](#), a, pour introduire, dressé un portrait rapide de la Creuse en mettant en avant la grande ruralité de ce territoire, ses nombreux besoins sociaux (fort isolement de certains habitants, problématiques liées à la mobilité, chômage, etc.) mais également en insistant sur la grande proximité et la bonne interconnaissance des acteurs de la solidarité et sur la dynamique associative en puissance.

Elle a ensuite réalisé une rapide présentation des [Espaces de Vie Sociale](#) qui peuvent se résumer avec le schéma suivant :



Caroline Perroud-Lacote a par la suite expliqué que **cet agrément vient soutenir l'émergence de projets d'ESS, des projets pluriels et de plus en plus hybrides**. Une évolution dans les typologies de projets qui souhaitent devenir un EVS est d'ailleurs observée depuis plusieurs années. **Alors que les premiers EVS venaient jouer le rôle de « mini centres sociaux », les projets plus récents articulent plusieurs activités génératrices de lien social** : soutien à la parentalité au sein d'un tiers-lieu qui propose également un espace de co-working tout en valorisant la production agricole locale par exemple.

Alors que la CAF est plutôt connue pour les prestations qu'elle verse aux familles, l'EVS la positionne comme un accompagnateur de projets avec lesquels le schéma départemental de vie sociale va pouvoir être co-construit et mis en œuvre. Il s'agit là d'une alliance très positive entre une institution telle que la CAF et les acteurs de l'ESS du territoire.

Par ailleurs, le financement prévu par l'agrément EVS – qui subventionne le fonctionnement de la structure – vient souvent faire effet de levier pour le projet ESS afin d'aller chercher d'autres financements auprès de pouvoirs publics locaux, comme le Département ou la Région.

Enfin, l'EVS produit des effets bénéfiques sur le territoire qui vont au-delà de l'animation de la vie sociale. Il participe ainsi à l'attractivité du territoire (car la présence d'EVS peut attirer de nouveaux profils d'habitants), **crée des emplois, positionne la CAF dans un écosystème d'accompagnement de projet ESS** (DLA, incubateurs, etc.) et lui permet d'être en dialogue avec une pluralité de collectivités (intercommunalités, Département, Région).

Timothée Duverger a conclu en rappelant le rôle majeur que jouent les structures de l'ESS dans la revitalisation des territoires fragiles. L'avenir n'est plus à la centralisation ou à la métropolisation, mais bien à un **équilibre territorial qui profite aux territoires plus ruraux ou anciennement industriels au sein desquels les entreprises de l'ESS peuvent accompagner un développement économique responsable et endogène et une transition écologique et citoyenne.**

Séquence #3 - Appuyer l'émergence de projets d'ESS dans les territoires ruraux pour répondre aux besoins locaux

Josepha Poret, responsable du développement territorial de [Ronapia](#), a présenté dans ses grandes lignes les missions de sa structure qui a pour spécificité d'avoir essaimé des incubateurs dans différents territoires ruraux. Ces incubateurs locaux ont ainsi été créés en partenariat avec des collectivités territoriales pour aider à l'émergence et à la création de projets d'ESS et pour créer des ponts entre différents écosystèmes locaux (collectivités, entreprises sociales et tissu économique « classique »). Une fois lancés, les incubateurs de Ronapia participent de l'animation territoriale autour de l'ESS.

Josepha Poret a rappelé en quoi les entrepreneurs sociaux étaient des alliés incontournables pour la création et la mise en œuvre de l'intérêt général dans les territoires fragiles. Ils développent une sorte de **R&D sociale et locale pour faire émerger des projets innovants aux côtés des collectivités** qui disposent quant à elles de ressources qualifiées et d'une bonne connaissance des besoins des habitants. Les entreprises de l'ESS sont en outre agiles et au contact permanent des habitants auprès desquels elles peuvent tester et ajuster leurs solutions.

Les alliances locales sont encore plus vertueuses quand les entreprises de l'ESS et les collectivités coopèrent avec des clubs d'entreprises et des institutions comme Pôle Emploi, notamment pour imaginer des solutions autour de l'insertion professionnelle ou des achats responsables.

Pour illustrer ces coopérations, Josepha Poret a cité les exemples d'entreprises accompagnées par Ronapia :

- [OKEMED](#) qui organise une veille de santé, des échanges entre acteurs de santé, professionnels de l'aide à domicile et aidants, et un service de livraison de médicaments à domicile ;
- [Comptoir de campagne](#) qui développe de nouveaux modèles de commerce multiservices, physiques et connectés pour redynamiser les cœurs de bourgs.

Josepha Poret a conclu son intervention en indiquant qu'après 3 ans d'essaimage, Ronapia avait permis de faire évoluer la perception des collectivités quant à l'économie sociale et solidaire et à son rôle dans la revitalisation des territoires ruraux. L'essaimage de Ronapia a en outre généré des coopérations entre collectivités. Pour financer la création d'un incubateur, certaines intercommunalités n'hésitent en effet plus à mutualiser leurs moyens.

Antoine Détourné a rebondi sur l'exemple de Ronapia pour apporter des conseils aux collectivités qui souhaitent s'investir davantage dans le soutien à l'ESS. On peut ainsi citer : la transversalité nécessaire entre leurs différents services pour apporter des réponses globales et moins morcelées aux entreprises de

l'ESS, la mise en réseau avec d'autres collectivités plus en avance sur la question de l'ESS (par l'intermédiaire par exemple du RTES) ou le travail avec des réseaux d'accompagnement locaux ou nationaux pour avoir accès à de l'ingénierie favorisant l'émergence et le développement de structures ESS.

Séquence #4 – Deux exemples pour se projeter

Pour conclure cette table-ronde, Antoine Détourné et Timothée Duverger ont partagé des exemples de projets porteurs d'intérêt général au sein des territoires fragiles et synonymes de coopération entre pouvoirs publics et entreprises de l'ESS.

Antoine Détourné a ainsi présenté la [coopérative Jeunesse de Services](#) (et sa déclinaison, la [Coopérative Jeunes Majeurs](#)), une coopérative éphémère qui permet d'insuffler l'entrepreneuriat collectif dans les quartiers, sujet qui reste encore un « impensé » des politiques publiques.

Timothée Duverger a quant à lui mis la focale sur [RailCoop](#), SCIC qui a pour ambition de réactiver des anciennes dessertes ferroviaires supprimées afin d'innover de nouveau des territoires délaissés par les grandes lignes du rail. Cet exemple illustre bien la capacité des citoyens à se mobiliser autour d'un projet collectif, au cœur de territoires fragiles en complément des pouvoirs publics.

Clôture



[ACCÉDER AU REPLAY DE LA VIDÉO SUR YOUTUBE](#)

Olivia Grégoire, Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a fait un discours vidéo de Bercy. Elle a notamment souligné que l'ESS était « une économie des territoires » et a présenté quelques mesures mises en place par le gouvernement pour soutenir les entreprises de l'ESS en cette période de crise, parmi lesquels :

- Les 1,3 milliard d'euros dédiés à l'ESS dans le plan de relance, étant donné que ses entreprises sont des solutions « si l'on veut déclencher une relance solidaire et durable qui concerne au premier chef les territoires les plus fragiles ». Sur ces 1,3 milliard, 600 millions sont fléchés vers l'insertion professionnelle des jeunes dans l'ESS, avec notamment plus de 80 000 contrats « [Parcours emploi compétences](#) » dans le secteur non marchand, dont 23 000 pour les résidents des QPV et ZRR qui bénéficieront d'une majoration exceptionnelle de leur taux de prise en charge à 80% du SMIC pour les employeurs ;
- Le [Fonds UrgencESS](#), qui dispose de 30 millions d'euros à destination des petites structures de l'ESS de moins de 10 salariés
- L'accent mis sur la simplicité d'accès aux aides, avec la mise en place de [guides dédiés](#) et un site mis en place avec la Banque des territoires pour identifier les aides disponibles : <https://www.banquedesterritoires.fr/assistant-projet-ess>.

Les entreprises de l'ESS, ce sont « des solutions solidaires qui se réinventent tout le temps et s'adaptent aux nouveaux défis ». Olivia Grégoire affirme que « **l'État doit être partenaire des acteurs qui expérimentent des innovations sociales et qui souhaitent les propager** », d'où la relance des [contrats à impact](#).

Olivia Grégoire conclut l'après-midi d'échanges en affirmant **que l'avenir de notre économie est clairement sociale, solidaire, responsable dans nos territoires.**

[ACCÉDER AU REPLAY DU WEBINAIRE](#)



Pour toute question sur cet événement, contactez : Jamila Jaaïdane, ANCT (Jamila.JAAIDANE@anct.gouv.fr) et Sébastien Lévrier, Les Petites Rivières, (sebastien@lespetitesrivieres.com).